



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Courrier: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 29243

### Texte de la question

Reponse. - La qualite de service du courrier parvenant de Paris et destine a la Seine-Saint-Denis, a, en effet, ete a un niveau anormalement bas durant les mois de juin et juillet. Cette situation resultait tout d'abord de mouvements sociaux qui ont affecte les services de l'acheminement pendant le mois de juin et d'un trafic exceptionnellement important en juillet. Ce departement a connu ensuite durant cette periode, une situation des effectifs tres difficile qui n'a pas permis d'assurer quotidiennement la desserte de tous les foyers. Le chef de service departemental de la poste a suivi cette affaire avec la plus grande attention et a pris toutes les dispositions necessaires afin de normaliser la situation dans les meilleurs delais. En particulier les moyens de remplacement ont ete notablement renforces. La situation, aujourd'hui, est redevenue tout a fait normale.

### Texte de la réponse

Reponse. - La qualite de service du courrier parvenant de Paris et destine a la Seine-Saint-Denis, a, en effet, ete a un niveau anormalement bas durant les mois de juin et juillet. Cette situation resultait tout d'abord de mouvements sociaux qui ont affecte les services de l'acheminement pendant le mois de juin et d'un trafic exceptionnellement important en juillet. Ce departement a connu ensuite durant cette periode, une situation des effectifs tres difficile qui n'a pas permis d'assurer quotidiennement la desserte de tous les foyers. Le chef de service departemental de la poste a suivi cette affaire avec la plus grande attention et a pris toutes les dispositions necessaires afin de normaliser la situation dans les meilleurs delais. En particulier les moyens de remplacement ont ete notablement renforces. La situation, aujourd'hui, est redevenue tout a fait normale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29243

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** P.T.T.

**Ministère attributaire :** P.T.T.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1987, page 4488

**Réponse publiée le :** 18 janvier 1988, page 279